

Utiliser en toute sécurité un véhicule « flex fuel »

La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Champagne-Ardenne (Drire) recommande aux propriétaires de véhicules alimentés en essence, qui souhaiteraient avoir recours au bio éthanol, de ne pas réaliser ou faire réaliser de telles modifications de leur véhicule, notamment par le montage de kit de transformation ou d'accessoires distribués, ni d'acquiescer un véhicule dont l'équipement n'a pas été réalisé d'origine en usine.

Sur le plan technique, le recours au carburant E85, qui contient de l'alcool (éthanol), impose la mise en place sur le véhicule d'équipements spécifiques d'alimentation en carburant, compte tenu du caractère corrosif de l'éthanol. Seul, le montage d'origine en usine permet de garantir la tenue mécanique et le fonctionnement normal des moteurs.

Au titre du code de la route, la transformation d'un véhicule neuf ou usagé alimenté en essence pour une utilisation en bio éthanol doit faire l'objet d'une modification de la carte grise par la préfecture, après réception par la Drire (examen technique et

administratif du véhicule). Cette réception ne peut être prononcée que si le constructeur l'autorise. Or, à ce jour, les constructeurs ne se sont pas engagés dans une telle voie. Aussi, la réception ne peut être accordée par la Drire et la carte grise ne peut être modifiée. Seuls, les véhicules équipés d'origine par le constructeur et homologués CE pour fonctionner au « flex fuel » (FE) peuvent utiliser cette source d'énergie. En présentant le certificat de conformité du véhicule délivré par le constructeur à la préfecture, l'acquéreur obtiendra directement la carte grise en énergie "FE". Service régional des ministères chargés du développement durable et de l'industrie, la Drire est chargée notamment de s'assurer qu'un véhicule de conception nouvelle, modifié, reconstruit ou importé est conforme aux prescriptions techniques réglementaires concernant la sécurité et les nuisances ■

PORTEUR DE PROJET



Jean-Michel Férat
Chef de la division Energie Contrôles techniques à la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche (DRIRE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

www.consultation-eau-seine-normandie.fr

Une consultation du public est lancée depuis le 15 avril dernier dans chaque bassin hydrographique français jusqu'au 15 octobre 2008. Elle vise à recueillir l'avis du public sur les grandes orientations et les objectifs de la gestion de l'eau, pour la période 2010-2015, en application de la directive européenne dite « directive cadre sur l'eau » ou DCE.

Cette DCE engage les états membres dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Son ambition est de parvenir d'ici 2015 au bon état écologique des milieux aquatiques européens, en clair, parvenir au bon état des eaux dans les rivières, les lacs, les nappes souterraines et le littoral. Seules des raisons d'ordre technique ou économique pourraient justifier que cet objectif ne puisse être atteint. Contrairement aux politiques antérieures plutôt axées sur des objectifs de moyens, cette directive impose désormais des objectifs de résultats.

Le département de la Marne est intégré dans le bassin hydrographique Seine-Normandie dont le SDAGE, actuellement en cours de révision comme ceux des cinq autres bassins hydrographiques, devra être validé avant la fin 2009. Le public marnais peut d'ores et déjà consulter le SDAGE et son programme de mesures dans le hall de la Préfecture de la Marne où il peut émettre un avis. Chaque citoyen pourra répondre, à partir du 19 mai, au questionnaire qui arrivera dans sa boîte aux lettres, mais aussi directement sur internet. Enfin, le SDAGE sera également consultable sur le stand interministériel de la foire de Châlons qui se tiendra du 29 août au 8 septembre 2008 ■

PORTEUR DE PROJET



Mireille Fouillaud
Directrice des Actions Interministérielles à la Préfecture de la Marne

Un nouveau site internet à la DIREN

PORTEUR DE PROJET



Yves Kocher
Adjoint au Directeur Régional de l'Environnement (DIREN)

La connaissance de l'environnement est un préalable à toute prise en compte des effets d'un projet sur la biodiversité. Dans cet objectif permanent de faciliter la connaissance de l'environnement, la DIREN a ainsi mis en place un nouveau site Internet, répondant aux critères ergonomiques fixés par le Ministère et intégrant des onglets spécifiques à certains publics, dont les bureaux d'études. Actuellement, et pour l'exemple, le site Internet de la DIREN permet de consulter le SDAGE Seine Normandie (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et de participer à la consultation nationale du public sur ce document stratégique des 10 prochaines années ■

www.champagne-ardenne.ecologie.gouv.fr



La Lettre de l'Etat dans la Marne

numéro 9 - juin 2008 | www.lettre-etat-marne.fr

ÉDITO

La première Lettre électronique de l'Etat dans la Marne

www.lettre-etat-marne.fr



Gérard Moisselin nouveau Préfet de la région Champagne-Ardenne et de la Marne

La publication de cette première lettre électronique, préparée depuis plusieurs mois, intervient peu après mon arrivée dans la région. Je me réjouis de cette coïncidence, car cette publication répond à mon souhait de disposer d'un moyen de communication rapide et répondant aux impératifs de l'éco-responsabilité.

De nombreuses questions se posent à propos des conséquences de la réorganisation des administrations régionale et départementale. A ce jour, des décisions ont été prises quant à l'organisation, autour de huit directions, de l'administration régionale de l'Etat. Sous réserve d'opérations importantes déjà engagées - préfiguration du regroupement Impôts - Trésor dans la Marne, création de DDEA selon un calendrier propre à chaque département - la réorganisation des services départementaux reste encore à préciser.

Ces réformes sont nécessaires, après une trop longue période pendant laquelle les services de l'Etat ont conservé des périmètres inchangés alors que la réalité de leurs attributions était substantiellement impactée par les transferts de compétences aux collectivités locales, une réforme d'ensemble s'impose. Elle tend à mieux adapter les administrations aux besoins des usagers, à valoriser le travail des fonctionnaires et à réduire les dépenses publiques pour revenir à l'équilibre budgétaire.

Je ne sous-estime pas les difficultés auxquelles nous expose cette entreprise. Comme tout changement, elle bouleverse des habitudes, elle suscite des interrogations et des inquiétudes auxquelles il conviendra, pas à pas, de répondre. C'est une condition essentielle de la réussite de cette démarche. Une communication fluide sera nécessaire et c'est notamment à travers cette lettre électronique de l'Etat dans la Marne que j'accompagnerai cette réforme locale de l'Etat.

Gérard Moisselin

Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne

SÉCURITÉ CIVILE

Le plan départemental de lutte contre la pandémie grippale

Le jeudi 3 avril 2008, la Préfecture de la Marne a mis en application son plan départemental de lutte contre la pandémie grippale, déclinaison du plan national, aux fins de l'éprouver et de savoir si l'ensemble des services de l'Etat du département seraient en pleine capacité en cas de pandémie réelle.

Le scénario était le suivant : le mercredi 2 avril 2008, le gouvernement français décidait de passer en situation 4B du plan national. En effet, dans le Vaucluse, plusieurs cas ont été confirmés par les résultats des prélèvements biologiques (Virus H5N1). Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne, a immédiatement pris les mesures relatives au plan départemental de lutte contre une pandémie grippale, phase : mise en alerte de l'ensemble des services de l'Etat.

Le jeudi 3 avril, à 8h15, sept passagers d'un véhicule stationné sur une aire de l'autoroute A4, à hauteur de Beaumont-sur-Vesle (sens Metz / Paris), arrondissement de Reims, présentent les signes distinctifs d'un état grippal. Ils sont pris en charge par le SAMU, le SDIS et la Gendarmerie. La sous-préfecture de Reims dépêche un responsable sur l'aire d'autoroute. Le cabinet de la mairie de Reims est informé de la situation.

Deux personnes sont diagnostiquées comme nécessitant une prise en charge immédiate par un établissement de santé, elles sont transportées au CHU de Reims, sous escorte de la gendarmerie.



Echanges des informations

La personne la plus gravement touchée est admise en réanimation au CHU de Reims, son époux, toujours en état stationnaire est admis à l'Unité 82 du même hôpital. Un prélèvement est effectué sur ces deux personnes et envoyé en laboratoire d'analyse. La DDSP assure une ronde autour du CHU. Cinq personnes ne présentent pas de signes cliniques mais doivent être placées en isolement sanitaire (7 jours d'incubation pour le virus grippal). Un hôtel est réquisitionné par la Préfecture. Le maire de la commune concernée est averti. Le SDIS a pré-positionné des moyens à l'hôtel réquisitionné pour donner des éléments d'information et distribuer du matériel (masques, gants).

Les cinq personnes placées en quarantaine se rendent à l'hôtel à bord de leur véhicule. Un accueil est prévu à l'hôtel par un infirmier, un psychologue et le maire de la commune. Les cinq personnes arrivent à l'hôtel et sont prises en charge psychologiquement et interrogées aux fins de savoir depuis combien de temps elles étaient en contact direct avec les deux personnes admises au CHU. Ils étaient ensemble depuis plus de douze heures, un prélèvement doit être effectué sur eux aux fins de savoir s'ils sont porteurs du virus.



Organisation des secours

La Police escorte les prélèvements jusqu'au laboratoire du CHU de Reims, les résultats seront disponibles demain en fin de matinée. Le véhicule des intéressés est décontaminé par le SDIS et placé à la brigade de gendarmerie. A ce stade, l'exercice prend fin, mais dans des conditions réelles, la Marne serait considérée comme département infecté par le virus H5N1 ■

toutes les photos sur www.lettre-etat-marne.fr

PORTEURS DE PROJETS



Sylvaine Astic
Directrice de Cabinet du Préfet de la Région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne



Bertrand Mercier
Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACEDPC)

ÉCONOMIE

Service des douanes un nouveau statut d'opérateur économique agréé

La douane partenaire des entreprises à l'international : le nouveau statut d'opérateur économique agréé (OEA).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la douane propose un partenariat plus actif aux entreprises grâce à la mise en place du statut communautaire d'opérateur économique agréé. L'administration des douanes délivre ce statut sous la forme de trois certificats distincts.

Il donne à l'entreprise un accès facilité à de nombreuses simplifications douanières, avec pour seule contrepartie la fiabilité, en termes notamment de sécurité de la chaîne de production, de solvabilité financière, et d'absence d'antécédents en matière de respect de la réglementation. Ce dispositif doit permettre de renforcer le niveau de protection offert par les contrôles douaniers, pour des

marchandises entrant ou sortant du territoire de l'Union européenne. La délivrance du statut d'OEA intervient à l'issue d'un audit effectué par le service régional d'audit (SRA) constitué de deux agents spécialisés ■

www.douane.gouv.fr

PORTEUR DE PROJET



Jean-Bernard Crespin
Chef du pôle action économique Direction régionale des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne

ENVIRONNEMENT

Transports en Champagne-Ardenne une charte innovatrice pour réduire les émissions de CO2

A l'occasion de la 6^{ème} semaine du développement durable, l'observatoire régional des transports, lieu privilégié de rencontre et de débat entre les professionnels des transports de marchandises et l'administration, s'est mobilisé pour promouvoir le lancement d'une charte régionale d'engagement pour la réduction des émissions de CO2 dans le domaine du transport routier de marchandises.



Les signataires de gauche à droite : Jean-Louis Lhuillier (Délégué régional ADEME), Roland Daverdon (Vice Président du Conseil Régional Champagne-Ardenne délégué au développement durable, à l'environnement et à l'agriculture), Christian Levy (Directeur régionale de l'Équipement), Bernard Liebart (Président de l'Union régionale des transports routiers), Yves-Marie Laurent (Président de l'Observatoire régional des transports), Catherine Léonard (Chef de centre régional PROMOTRANS), Arnaud Gouilly-Fortin (PROMOTRANS), Patrice Antoine (Trésorier de l'UNOSTRA), Pierre Sempe (Directeur régional de la Formation continue à l'AFT-IFTIM), Alain Trouve (Directeur du département gestion Logistique et Transports de l'IUT de Reims)

PORTEUR DE PROJET



Virginie Da Silva
Chef du pôle action économique, Direction régionale des douanes et droits indirects de Champagne-Ardenne

Cette action marque la création d'un groupe de travail dédié à cette problématique. Elle constitue une première réponse aux exigences du Grenelle de l'environnement qui apportera des changements majeurs dans la prise en compte du développement durable pour tous les acteurs économiques. La charte régionale a reçu un accueil unanimement favorable. Elle a été signée le mercredi 2 avril 2008 à la Direction régionale de l'équipement par les membres du groupe de travail : la DRE, le Conseil régional, l'ADEME, les fédérations professionnelles de transporteurs (FNTR, UNOSTRA et TLF) et les organismes de formation (AFT-IFTIM, PROMOTRANS et IUT de Reims).

Un débat entre les différents partenaires au cours de cette signature a montré tout l'intérêt porté par chacun à la démarche engagée par l'ORT, avec déjà l'émergence de certaines idées pour réduire les émissions de CO2 telles l'acquisition de camions moins polluants, la formation des conducteurs à l'éco-conduite, l'optimisation du remplissage des camions, ou encore l'utilisation d'« agro-carburants ».

La démarche se veut concrète, pratique et volontaire pour comprendre, agir et communiquer en faveur de la réduction des émissions de CO2. Le groupe de travail se réunira pour la première fois le 29 mai prochain avec l'ambition de proposer des actions innovantes pour lutter contre le réchauffement climatique. Rendez-vous dans quelques mois pour découvrir les premiers résultats ■